

<https://www.snetap-fsu.fr/Qu-est-ce-que-le-Snetap.html>



Qui sommes-nous ?

- Le SNETAP -

Date de mise en ligne : dimanche 31 janvier 2016

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Culture syndicale

Le **SNETAP-FSU**, une organisation syndicale, au service de l'enseignement agricole public et de ses personnels.
[https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L262xH262/logo_snetap-13ee0.png]

Préambule des statuts du SNETAP-FSU

« La constitution reconnaît à chaque salarié le droit d'adhérer librement à l'organisation syndicale de son choix et d'y agir pour défendre ses droits professionnels, matériels et moraux.

Les salariés de l'enseignement public agricole technique et supérieur entendent exercer pleinement ce droit, et, pour ce faire, se regrouper au sein d'un Syndicat.

L'adhésion au Syndicat garantit à chacun :

- le droit de voir ses intérêts professionnels défendus,
- le droit à l'information,
- le droit de participer aux décisions, directement ou par l'intermédiaire de ses représentants,
- le droit de contrôler l'action syndicale de ses représentants.

Ces droits impliquent la participation active de chacun à la vie du Syndicat, en fonction de ses possibilités.

Conformément à la charte d'Amiens, le Syndicat est indépendant de tous les partis politiques, groupes philosophiques ou religieux, ainsi que des gouvernements.

- Il défend les droits de l'homme, la paix et la coopération entre les peuples.
- Il affirme sa solidarité avec les autres salariés dans leurs luttes, en particulier contre toutes les formes d'oppression, d'exploitation ou d'exclusion. »

Créé en 1965, par la fusion des deux syndicats de l'enseignement agricole féminin, et de l'enseignement agricole masculin, le SNETAP s'est affirmé d'année en année comme une force incontournable regroupant un grand nombre des personnels des établissements d'enseignement technique et supérieur sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture et de la Pêche, bénéficiant de la confiance d'une majorité d'entre eux.

- Le SNETAP oeuvre pour que cette composante du système scolaire soit reconnue comme partie intégrante du Service Public d'Education, pour que les personnels et les élèves, étudiants, apprentis, stagiaires de la formation continue, bénéficient des mêmes conditions de travail et d'étude que leurs homologues de l'Education Nationale.
- Il oeuvre au développement du Service Public et Laïc dans son secteur.

Le SNETAP est, de loin, le principal syndicat des personnels de l'Enseignement Agricole Public, obtenant régulièrement plus de 50% des voix aux élections destinées à mesurer la représentativité des organisations

syndicales.

Le SNETAP a fait partie des syndicats des secteurs de l'enseignement, l'éducation, la recherche, la culture, qui, en 1993, ont créé la Fédération Syndicale Unitaire.